



Païement 2 fois par mois pension alimentaire

Par **Titoine78**, le **20/06/2019** à **11:34**

Bjr,

suite au jugement sur la garde de mon fils (sans mariage) en 2011

une pension alimentaire a été établi à 240€.

que je payais déjà avant ce jugement dont j'ai institué la demande, par virement bancaire permanent mensuel et ce jusqu'a ce jour.

en mai 2018 la mère de mon fils a fait signifier ce jugement.

Après renseignement pris auprès d'un avocat gratuit de ma commune , en mai 2018 celui ci m'a informé qu'il faudrait que je reevalue la pension à « date anniversaire »de la signification.

ce que je comptait faire.

or sans en avoir été averti , par aucun courrier, ou mail ou sms de quiquonque; Depuis février 2019 , je subi une saisie sur mon salaire du montant de la pension alimentaire, + les frais d'huissiers + arrérage pension.

je suis donc prélevé tous les mois du double de la pension alimentaire soit 500€ Pour 1 enfant !

comment faire stopper ces prélèvements et me faire rembourser de tous ces trop perçu qui me mettent dans une situation financière catastrophique .

je précise que je n'ai pas eu de courrier avec AR et que je suis prélevé mensuellement par ma banque depuis 2011!

merci de votre conseil